

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 24 mars 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 17 mars 2016

Publié le 25 mars 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Lydie CHAMPION
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUET
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	
Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA	

### *Membres absents :*

M. Gaston FOUCHERES	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**

**Zone d'aménagement concerté Ecopôle Valmy - Création d'un échangeur sur la rocade Georges Pompidou - Convention entre le département de la Côte d'Or, la Communauté d'agglomération du Grand Dijon et la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise relative au financement – Avenant n°1**

Le 7 janvier 2010, les Présidents du Conseil Général et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon ont signé un contrat « AmbitionS Côte d'Or », dont l'enveloppe totale s'élève à 55 millions d'euros.

Au titre de la fiche action 2.1 dudit contrat, le département s'est engagé à soutenir la création d'un échangeur sur la rocade Georges Pompidou au niveau du Zénith pour la desserte de l'Ecopôle Valmy. La subvention du conseil général est de 30% de la dépense éligible du projet, plafonnée à 2 700 000 €.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet initialement portée par le Grand Dijon, a été transférée à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) par voie de convention de prestations intégrées valant concession d'aménagement en date du 21 octobre 2010 lui permettant de bénéficier des soutiens financiers auxquels le Grand Dijon aurait pu prétendre pour ce projet.

Le 17 février 2015 a été signée par le département, la SPLAAD et le Grand Dijon, la convention fixant les conditions de versement de la subvention attribuée à la SPLAAD pour la réalisation des travaux de l'échangeur.

Les dépenses éligibles s'établissent aujourd'hui à 5 500 000 € HT.

Le présent avenant à la convention de financement a pour objet d'arrêter à 1 650 000 € le nouveau montant de la subvention départementale à la SPLAAD pour la réalisation de l'échangeur sur la rocade de Dijon.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'approuver** le projet d'avenant n°1 à la convention entre le Département de la Côte d'Or, la Communauté d'agglomération du Grand Dijon et la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise relative au financement pour la création d'un échangeur sur la rocade Georges Pompidou ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention et accomplir toutes formalités subséquentes à la bonne exécution de la présente décision ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

SCRUTIN : POUR : 77  
CONTRE : 0

*DONT 13 PROCURATIONS*

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0